



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-100

PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-07-17-00002 - CHV SB DELEGATION SIGNATURE CESSION CC
FALAISES DU TALOU (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2024-07-17-00002

CHV SB DELEGATION SIGNATURE CESSION CC
FALAISES DU TALOU

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Christèle VERHAEGHE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté de Communes FALAISES DU TALOU, le 25 février 2022, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 1^{er} décembre 2021 et délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes FALAISES DU TALOU, du 23 novembre 2021.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain, avec la participation de Maître Isabelle RAIMBOURG, notaire à Yerville, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- la Communauté de Communes FALAISES DU TALOU, personne morale dont l'adresse est à ENVERMEU (76630), 46 Bis Rue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 247600729,

- des parcelles en nature de terrain sises à SAINT NICOLAS D'ALIERMONT (76510), 592 Rue Edouard Cannevel, cadastrées section AC n°s 597 à 610, pour une contenance totale de 79a 38ca,

moyennant le prix de **CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET VINGT ET UN CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (178.888,21 € T.T.C.), valable jusqu'au 1^{er} octobre 2024**, se décomposant en valeur foncière pour 176.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 2.406,84 € et la TVA sur marge d'un montant de 481,37 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 17-07-2024
Le Directeur Général

Notifiée le 17-07-2024
à Madame Christèle VERHAEGHE

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Christèle VERHAEGHE

✓ Certified by  yousign